

## Compte-rendu de la réunion du 4 Mars 2022

Le quatre mars deux mil vingt-deux, les conseillers municipaux, légalement convoqués par Madame le Maire, le vingt-deux février deux mil vingt-deux, se sont réunis pendant les nouvelles consignes de précautions à appliquer pour faire face à la crise du covid 19, dans la salle polyvalente de la commune, à huis clos, à vingt heures, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le maire.

**Conseillers municipaux présents:** Mme Catherine BOUILLON, M Denis THIERCELET, M GUERARD Alexandre, M Denis PIERROT, M LAHURE Thierry, Mme Marie GORTAIS, M Jean-Marie WITHIER .

**Membres absents excusés :**

Mme Régine DELAHAUT pouvoir donnée à Mme Catherine BOUILLON. M Antoine HUBERT (pouvoir donné à M Thierry LAHURE) Mme Mélanie SIMON (pouvoir donné à M Denis THIERCELET)

**Membre absent non excusé:** Néant

**Secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné M Denis THIERCELET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Objet : N1 du 4 mars 2022 : Point sur les travaux**

Le site internet est actif

Le local technique, réintégré dans l'ancienne maison communale, est toujours en cours d'aménagement : le système électrique a été revu, un radiateur électrique a été installé, une plaque de métal a été commandée pour faire office de trappe de cave. Toutefois, la commune devra faire quelques aménagements sur cette plaque de métal car elle ne correspond pas exactement à la demande faite. Des grilles seront également installées pour sécuriser les fenêtres côté jardins.

Le curage des fossés devra se faire fin mars.

Les travaux chemin du tranchoi sont pratiquement terminés, seul le bout du chemin menant aux pâtures reste à faire.

L'entreprise Rongere a confirmé son retour sur Bogny pour reprendre la partie de route ne donnant pas satisfaction aux élus.

Les travaux sur le mur du cimetière débuteront en mars.

Les enduits à l'intérieur des Eglises seront entrepris en avril.

Les travaux de voirie sur Bogny devraient commencer en avril juste après la pose du compteur électrique alimentant la dernière construction chemin du terriau.

Les tontes devraient être assurées par l'entreprise retenue précédemment à savoir DAGUIZY Sébastien. Les plannings et lieux d'intervention seront revus avec l'entreprise et le premier adjoint afin d'optimiser le temps à passer sur les espaces verts tant pour l'entreprise que pour l'agent d'entretien.

**Objet : N2 du 4 mars 2022 : Réparation, entretien et aménagements du terrain de jeux.**

Concernant le terrain de jeux, prochainement, le terrain de pétanque sera réparé et le ponton sécurisé. Il est proposé d'acheter deux tables de pique-nique, en bois, afin de les installer de part et d'autre de la rivière et ainsi compléter l'existant. Deux poubelles en bois sont prévues afin de conserver la propreté des lieux. La table de pique-nique en bois revient à 1 070 euros H.T et la poubelle en bois à 520 euros H.T. Initialement, le conseil avait pensé à du mobilier béton dans le but de réduire

l'entretien. Toutefois, le côté esthétique l'a emporté et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil présents ont opté pour du mobilier bois aux tarifs indiqués ci-dessus. Le conseil municipal laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires afin de réaliser cet investissement.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N3 du 4 mars 2022 : Réfection de la voirie à Bogny/ devis supplémentaire à étudier.**

Une réfection de la voirie a été votée en 2021 pour des travaux qui débiteront au printemps 2022. Toutefois, il s'avère après réunion de la commission des travaux, qu'il paraît judicieux de prendre en compte, rue de l'épine, le trottoir situé devant les bâtiments agricoles. Les travaux consistent à décaisser cette partie pour la mise en œuvre de grave traitée au ciment, de la pose de dalle pour l'accès à une fosse à lisier existante, de la création et pose d'un regard avant la réalisation d'un enrobé. Ces travaux sont nécessaires pour récupérer une voie propre et saine. Le coût total des travaux hors taxe est de 16 986,12 euros soit un montant T.T.C de 20 383,34 euros. Ce devis a été réalisé par l'entreprise DENYS de Sévigny la Forêt, entreprise déjà retenue pour réaliser les travaux sur ce site en ce printemps 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce devis supplémentaire permettant de réaliser une réfection complète de la voirie sur Bogny. Le conseil municipal laisse également au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires pour commander ces travaux et liquider les factures.

Pour 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N4 du 4 mars 2022 : travaux à prévoir en 2023**

Devant la difficulté à récupérer des devis avant la réalisation des travaux, le conseil municipal souhaite se projeter pour 2023.

Le mur du cimetière sera réparé et prolongé en ce printemps 2022. Il restera donc à prévoir l'aménagement de l'entrée du cimetière. Cet aménagement avait déjà été évoqué lors du précédent mandat. Les pierres de l'ancien lavoir pourront peut-être être récupérées.

La salle du conseil jouxtant le secrétariat de mairie aura besoin d'un rafraîchissement. Les fenêtres seront à charger, nous sommes toujours en simple de vitrage. Il sera également opportun de prévoir une peinture.

Il faudra prévoir un aménagement de l'entrée de la nouvelle construction route du châtelet.

Sur Bogny, le bac à vache situé route de Rimogne, face au numéro 11, fuit depuis quelque temps provoquant, en temps de gel, une couche de verglas rendant la chaussée dangereuse. Il est donc urgent de prévoir des réparations, de colmater la fuite et revoir l'évacuation des eaux de pluie.

Sur la place de Bogny, le bac à vache reste désespérément vide depuis deux ans. La municipalité fera le nécessaire pour solutionner ce manque d'eau.

Afin de régler un problème de visibilité sur la voie communale reliant Murtin à Wartigny, il serait opportun de reprendre afin de récupérer une largeur d'accotement, le talus situé sur la droite en sortant de Murtin en direction de Wartigny, dans la première courbe face à l'intersection avec le chemin du tranchoi.

Sur Bogny, le mur en pierres sèches soutenant le talus au dessus de la demeure sise au N°2 route de Murtin aurait besoin d'un sérieux entretien. De même que rue de l'épine, après le numéro 11, il serait nécessaire de travailler ou aménager la pente afin que les eaux de pluie puisse être évacuées vers les pâtures.

Enfin un nettoyage des bétons désactivés serait à prévoir sur l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le fait de solliciter dès maintenant les entreprises afin de récupérer les devis nécessaires avant le vote des travaux.

Pour 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N4 du 4 mars 2022 : nouveau bail consenti au locataire en place selon les termes N°3 du 1er octobre 2021**

Le présent bail est consenti et accepté au profit de Monsieur ROELLAND Sébastien moyennant un fermage défini par délibération N3 du 1er octobre 2021. Pour la parcelle visée à l'article 2 du bail établi, le montant de base est donc de trente sept euros (37 euros), montant facturé pour 2021.

Le montant du fermage sera actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages publié annuellement par arrêté ministériel. Le fermage est payable au cours du dernier trimestre de chaque année à compter de l'année 2022.

L'année 2022 sera réclamée pleine et entière.

L'indice de révision retenu sera celui publié au cours de l'année facturée, connu lors de la facturation établie au cours du dernier trimestre de l'année .

Pour 10 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N5 du 4 mars 2022 : dématérialisation des actes par le biais de la société SPL-DEMAT/renouvellement du certificat électronique/ complète la délibération N16 du 23 juillet 2015 et N°10 du 13 avril 2016**

Il s'agit d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-XDEMAT compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation. La collectivité a fait l'acquisition en son temps d'une action au capital de la société au prix de quinze euros cinquante auprès du Département des Ardennes sur le territoire duquel la collectivité est située. L'acquisition de cette action permet à la collectivité d'être représentée au sein de l'assemblée générale de la société et de l'assemblée spéciale du département des Ardennes, cette assemblée spéciale disposant elle-même d'un représentant au sein du conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT ;

La personne suivante est désignée en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'assemblée générale : Mme Catherine BOUILLON, maire de la commune.

Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'assemblée spéciale.

L'organe délibérant de Murtin et Bogny approuve pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société ainsi que la convention de prestations intégrées.

Suite à la dernière élection du maire, un nouveau contrat doit être nécessairement signé et porte la date du 10 février 2022 pour une durée de 3 ans.

L'adhésion entraîne non seulement une participation financière annuelle de 105 euros H.T (75€ de participation financière, 15 euros de télétransmission pour les flux comptable et 15 pour signer tout type de document) mais aussi l'achat d'un certificat électronique pour trois ans et d'un montant de 156 T.T.C.

Le conseil municipal vote ce renouvellement et laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires

Pour 10 contre : 0 abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 06

Le secrétaire,  
M Denis THIERCELET

Le Maire  
Mme Catherine BOUILLON

Les membres du conseil municipal